

Les services financiers numériques : Arme de lutte contre la progression du COVID 19 et pour la résilience des économies africaines

Avril 2020



MAKING AN
IMPACT THAT
MATTERS
since 1845

Table des matières

Les services financiers numériques une arme contre la progression du COVID 19 et pour la résilience économique 04

Leçon de la Chine : la technologie au service de la lutte contre le Coronavirus 04

Contexte et réponses des pays en Afrique Francophone 05

Saisir l'opportunité de lutter contre le Covid-19 pour développer de façon durable la monnaie électronique 06

Levier 1 : Disposer d'une solution inclusive envers la population en dématérialisant au maximum le cash 07

Levier 2 : faciliter la transformation de monnaie fiduciaire en monnaie électronique 07

Levier 3 : développer les usages 08

Les services financiers numériques une arme de lutte contre la progression du COVID 19 et pour la résilience économique

Les échanges économiques, vecteur de transmission du COVID19 ?

Payer ses fruits et légumes, payer sa facture d'électricité ou les frais de scolarités ou apporter une aide financière à un proche, tous ces échanges, comme la majorité des échanges économiques réalisés en Afrique, passe par la monnaie fiduciaire.

Ces échanges s'accompagnent d'une proximité physique des personnes qui représente une occasion de diffusion du COVID 19. Il n'est pas rare de voir dans plusieurs pays africains de longues files d'attente pour le paiement des factures d'eau ou d'électricité.

La lutte contre la propagation du virus doit être accompagnée de mesures visant à réduire la proximité entre les personnes, d'autant que les technologies sont disponibles et efficaces. Le taux de pénétration du téléphone mobile est proche de 100% voire supérieur dans une grande partie des pays africains. La finance numérique est toutefois encore principalement utilisée pour effectuer des transferts d'argent (électroniques), immédiatement suivi d'une retransformation en monnaie fiduciaire (pour réaliser les transactions courantes). La situation de crise actuelle devrait être l'opportunité d'aller plus loin dans l'utilisation de la finance numérique. Payer ses factures, faire ses courses via son mobile, recevoir son salaire peuvent constituer à la fois de véritables armes de lutte contre la progression du COVID19 et des opportunités de délivrer des points de croissance supplémentaire aux pays africains.

Leçon de la Chine : la technologie au service de la lutte contre le Coronavirus

La Chine, premier pays touché par le Covid 19, est un laboratoire vivant des mesures de lutte contre le coronavirus. Mesures de confinement extraordinaires, usage forcé de masques, pulvérisation de désinfectants dans les rues, fermeture d'usines... Le pays a su également mobiliser tous les moyens technologiques pour endiguer la pandémie, à l'instar d'Alibaba et de Tencent qui ont développé un système de QR code avec un code couleur à trois niveaux dans le but de suivre l'état de santé de ses citoyens.

La réduction du risque lié à l'utilisation du cash en est une autre illustration. Le gouvernement chinois a demandé le retrait des espèces en circulation pendant 14 jours et leur désinfection voire la destruction d'une partie. Pour maximiser l'impact des mesures, le gouvernement a pu s'appuyer sur l'engouement des Chinois pour le paiement mobile : 621 millions d'utilisateurs (2019) soit plus de 75% des utilisateurs d'internet. Petits vendeurs, échoppes de rues, grandes enseignes internationales en Chine, tous les commerces utilisent le paiement mobile et depuis l'apparition de ce virus, les ventes et les paiements en ligne ont considérablement augmenté en Chine, et Alibaba aurait ajouté 10 nouveaux serveurs pour satisfaire la demande.

Alipay (Alibaba) et WeChat (Tencent) fournissent aux commerçants et aux citoyens des solutions de paiement électronique adaptées à la situation actuelle afin de limiter le risque d'exposition au virus. Avec l'utilisation de ces deux applications, les Chinois peuvent payer d'une manière entièrement automatique via un QR code qui s'affiche sur le système de caisse et limitant ainsi les échanges physiques entre l'acheteur et le vendeur.

Plusieurs autres pays européens et autorités bancaires ont pris des dispositions similaires afin de réduire autant que possible les transferts de cash entre personnes. L'Autorité bancaire européenne a appelé les autorités en charge des services de paiement dans tous les pays de l'Union de limiter autant que possible l'usage des billets ou des pièces, et de faciliter les moyens de paiement sans contact. L'Office central du commerce alimentaire des Pays-Bas a demandé aux clients des supermarchés de ne plus payer en espèces lors du passage en caisse afin d'éviter « autant que possible le contact entre les clients et le personnel ».



Contexte et réponses des pays en Afrique Francophone

La part de la population africaine possédant un compte bancaire ou un compte mobile est importante. Il est toutefois important de noter que l'Afrique du Nord se distingue de l'Afrique subsaharienne par son niveau

Ces réponses restent essentiellement tournées vers des populations bancarisées, et peu de mesures concernent les transactions via mobile. L'impact de ces mesures se limite donc à une certaine partie de la population, alors que des mesures plus larges pourraient être prises.

- La gratuité des paiements des factures à travers la monnaie électronique

Ces mesures devraient être favorables à une utilisation accrue de la monnaie électronique. Elles pourraient être accompagnées de mesures complémentaires pour créer un

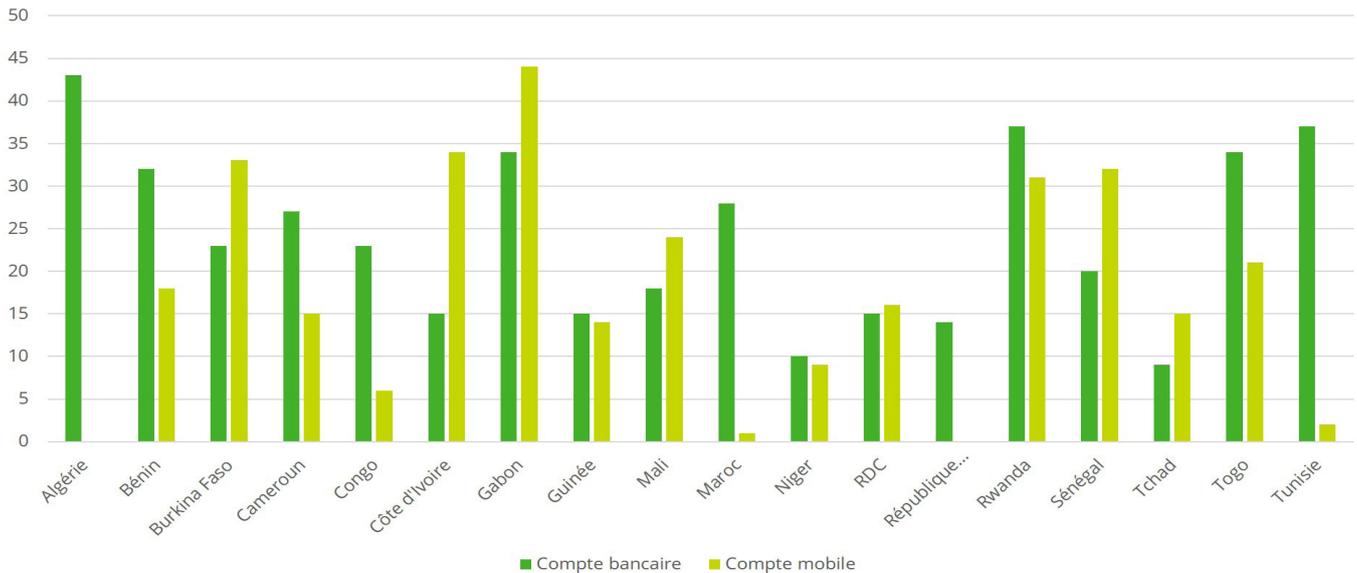


Figure 1 : Pourcentage de la population possédant un compte bancaire et un compte mobile (2017).

Source : Jeune Afrique

de bancarisation plus élevé. En effet près d'un Africain du nord sur deux dispose d'un compte bancaire tandis que ce chiffre s'élève à seulement un sur cinq pour Afrique de l'Ouest et Centrale.

Cette différence va se retrouver au niveau des mesures prises aujourd'hui par les différentes zones dans l'accélération de la dématérialisation des transactions. Dans les pays d'Afrique du Nord, les mesures proposées par les régulateurs portant essentiellement sur :

- La possibilité de fournir des cartes bancaires gratuites pour les populations non bancarisées
- Favoriser les liens entre les comptes mobiles et comptes bancaires
- Augmentation des plafonds de paiements et des plafonds des cartes de paiements
- Suppressions ou fortes réductions des commissions de retrait et de paiement, notamment dans le cadre de l'interopérabilité

Pour les pays d'Afrique subsaharienne, les mesures prises par les puissances publiques concernent principalement la finance numérique notamment :

- La gratuité, à l'échelle nationale, des transferts de monnaie électronique entre personnes et du système bancaire vers les wallets.
- La suppression, par les émetteurs de monnaie électronique, des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands, adossés à la monnaie électronique ;
- La réduction par les banques, des commissions payées par les commerçants sur les paiements marchands.
- Le relèvement du plafond de rechargement du porte-monnaie électronique
- L'assouplissement des conditions d'ouverture des comptes de monnaie électronique en encourageant notamment les ouvertures distantes.

écosystème plus fort et catalyser le développement rapide des services de paiement. L'ensemble des mesures portées par les acteurs privés par exemple se heurte au manque de coordination nationale. De plus, s'agissant spécifiquement du paiement marchand, la baisse des prix pour le consommateur initié par certains opérateurs ne suffira probablement pas à faire décoller ce mode de paiement sachant que les commerçants et marchands sont à l'heure actuelle peu incités à accepter les paiements numériques.

Une adoption massive à très grande échelle ne pourra être obtenue sans un dispositif complet de mesures complémentaires avec notamment un mix entre incitations économiques et obligations réglementaires.

Exemples d'initiatives dans des pays d'Afrique Francophone

- **Tunisie** : Ooredoo Tunisie a pris l'initiative de distribuer des cartes mobicash gratuites dans toutes les boutiques de la marque. Cette carte va permettre de transférer ou recevoir de l'argent et de payer certains services en ligne, incitant ainsi les citoyens à réduire leurs déplacements.
- **Cameroun** : le géant des Télécoms MTN, réduit les tarifs des transferts de mobile money dans le but de réduire le contact avec le cash : les clients peuvent envoyer jusqu'à 8\$/jour sans frais de transferts.

- **Senegal** : l'opérateur télécom Sonatel a mis en place des initiatives pour limiter les flux au niveau de leurs agences, réduisant ainsi la manipulation du cash, en baissant de 50% les frais de rechargement « woyofal » en concertation avec Senelec ; en offrant la gratuité pendant 30 jours des frais de paiement par monnaie électronique des factures d'eau (Sen'Eau), d'électricité (Senelec), de téléphonie (Orange). Orange offre également pendant 30 jours les frais sur tous les paiements marchands par Orange Money.
- **Maroc** : dans le cadre de sa lutte contre les conséquences économiques de la pandémie de coronavirus Covid 19, les membres du Comité de Veille Economique ont décidé d'activer un dispositif de paiement mobile pour

transférer les aides aux travailleurs qui opèrent dans l'informel. Afin d'en bénéficier, les demandeurs devront renseigner en amont les informations nécessaires dans une plateforme numérique (CIN, numéro de téléphone, justificatif ...) de pour justifier de leur éligibilité à percevoir l'aide.

- **Côte d'Ivoire** : Le gouvernement Ivoirien n'est pas en marge de ces différentes initiatives, ainsi des mesures ont également été prises pour lutter contre l'utilisation du cash en offrant la gratuité des frais de transferts d'argent mobile (mobile money).

Saisir l'opportunité de lutter contre le Covid-19 pour développer de façon durable la monnaie électronique

En plus de faciliter la lutte contre le Covid-19, certaines mesures permettent de développer durablement les services de monnaie électronique et donc vont jouer un rôle essentiel dans l'inclusion financière et le développement économique futur. L'objectif est de disposer d'un cadre d'analyse complet avec un dispositif intégré de mesures complémentaires permettant d'avoir une adoption à grande échelle de la monnaie électronique. Ces mesures, schématisées ci-après, visent à (1) transformer un maximum la monnaie fiduciaire en monnaie électronique et (2) limiter la transformation de monnaie électronique en monnaie fiduciaire.

Dans le schéma, les flux en rouge ancrent à l'heure actuelle l'utilisation massive de la monnaie fiduciaire. Une partie significative des moyens de paiement est encore en monnaie fiduciaire et la faible partie transformée en monnaie électronique est pour grande majorité quasi immédiatement retransformée en monnaie fiduciaire. Les possibilités d'utilisation de la monnaie électronique par les populations sont en effet encore limitées. Le premier ensemble de mesures visera réduire ces flux. Il s'agit par exemple de favoriser le versement des salaires en monnaie électronique ou encore de « désinciter » au cash out. De plus, le développement en parallèle les flux représentés en vert dans le schéma (possibilité d'utilisation de la monnaie électronique pour les grandes catégories

de transaction), viendra, à travers des mesures complémentaires, renforcer la dématérialisation des flux. Ces mesures pourraient s'appliquer à la fois à l'Afrique du Nord et à l'Afrique francophone Subsaharienne, au vu des similarités entre les différents pays en termes de paiements électroniques et de développement d'infrastructures de télécommunications, et visent à transformer un maximum de monnaie fiduciaire en monnaie électronique et à limiter la transformation de monnaie électronique en monnaie fiduciaire. Ces mesures (complémentaires) sont de deux ordres : incitations économiques pour les acteurs à utiliser ces solutions, et obligations légales, quand les incitations économiques ne suffisent pas.

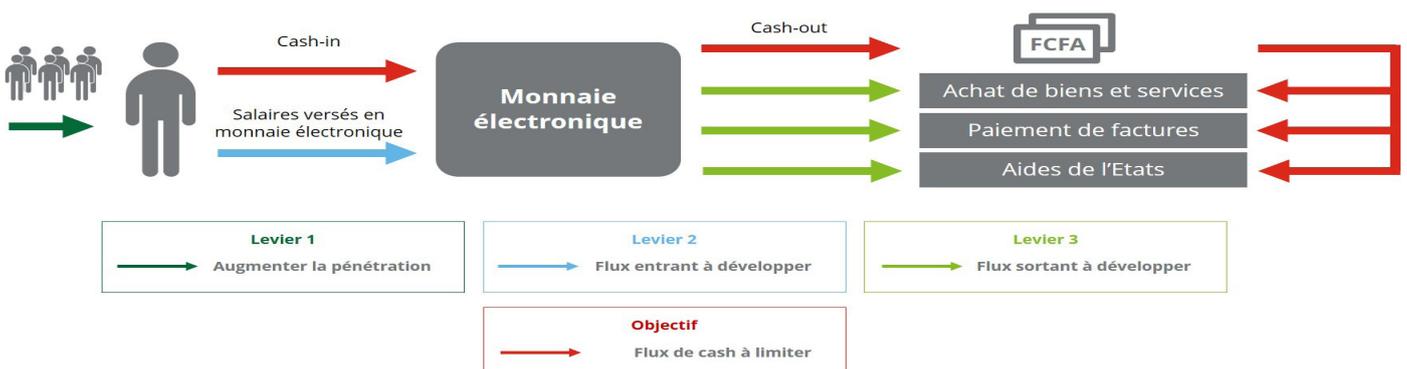


Figure 2 : Schéma des flux

Source : Deloitte

Levier 1 : Disposer d'une solution inclusive envers la population en dématérialisant au maximum le cash

L'état des services financiers numériques est aujourd'hui différent en Afrique du Nord et en Afrique Subsaharienne. Des recommandations spécifiques aux deux régions ont donc été émises afin de construire un socle solide pour le développement de la finance numérique dans ces deux zones. L'ensemble de ces mesures vont s'appuyer sur les solutions de monnaie électronique des opérateurs de téléphonie mobile. En effet le réseau des opérateurs couvre déjà la très grande majorité de la population et permet donc l'inclusion des populations.

- **Afrique du Nord:** Les solutions de monnaie électronique sont encore très peu utilisées en Afrique du Nord contrairement à l'Afrique Subsaharienne où de nombreux transferts de personnes à personnes sont réalisés. En Afrique du Nord, il convient donc dans un premier temps de créer une solution unique, par exemple avec les agrégateurs, afin de favoriser l'adoption par la masse. En effet dans un contexte de faible adoption des paiements mobiles, l'existence de plusieurs acteurs avec des solutions de dématérialisation non interconnectées risque de constituer un frein à l'adoption. Prôner

une solution unique permet de donner du poids et de la crédibilité, et de rassembler les acteurs (opérateurs mobiles, banques, société civile) autour d'une initiative nationale.

- **Afrique Subsaharienne:** Elle dispose aujourd'hui d'une multitude de solutions de monnaie électronique opérées principalement par les opérateurs de télécommunications. L'ouverture de compte auprès des opérateurs nécessite un ensemble de documents (KYC) afin d'enregistrer le consommateur et ainsi lutter, entre autres, contre le blanchiment et la fraude. Cependant, ce KYC est une mesure qui tend à freiner les populations les plus fragiles et les plus reculées dont certaines ne disposent pas des documents nécessaires. L'allègement temporaire du KYC pour les établissements de monnaie électronique afin d'enrôler rapidement le plus grand nombre de personnes devient une nécessité dans ce contexte.

Levier 2 : faciliter la transformation de monnaie fiduciaire en monnaie électronique

La réception de fonds en monnaie électronique peut fluidifier le marché des transactions numériques. L'adoption par les employeurs ou l'État du versement de salaires et aides sous forme électronique

aura un impact important sur les fonds disponibles en monnaie électroniques. Ceci pourra se faire notamment par :

- L'adoption massive par l'État des services de monnaie électronique, en développant les opérations de G2P : le versement des prestations sociales, mandats, compensations financières, bourses d'études, ou transferts sociaux en monnaie électronique auront un effet important sur l'adoption « forcée » des services dématérialisés. Cette étape est nécessaire pour ancrer l'écosystème de paiement mobile comme le système primaire.
- L'imposition du paiement d'une part des salaires (ou de certaines catégories de population comme les fonctionnaires et les salariés des grandes entreprises) en monnaie électronique. Cette mesure va permettre de convertir une masse financière importante sous forme de monnaie électronique. Il est intéressant de rappeler que l'obligation de verser le salaire par virement ou monnaie électronique comme est en vigueur dans de nombreux pays.

Levier 3 : développer les usages

Une fois la monnaie fiduciaire transformée en format électronique, il convient de développer les usages afin que cette



monnaie ne soit pas transformée en monnaie fiduciaire de nouveau. Les mesures de développement de services ne pourront fonctionner que si elles sont réalistes. Pour cela, l'utilisation accrue d'agrégateurs ou de Fintech pour pallier temporairement au manque d'interopérabilité entre les différents systèmes existants, en particulier en Afrique Subsaharienne pourrait être un accélérateur important. Ces acteurs permettent de réduire le cout d'équipement des marchands qui n'ont plus besoin de s'équiper d'autant de téléphones qu'il existe de solutions, et d'en faciliter ainsi l'adoption.

Il convient également de faciliter l'utilisation des paiements à travers la réduction des frais des transferts et de paiement des factures. Ces mesures pourraient dans un premier temps concerner les grands facturiers (électricité, eau, gaz) et les services de l'état (frais de scolarité, impôts). En outre les paiements ne pourraient être acceptés que sous forme électronique ;

Ces mesures seraient aussi étendues à l'ensemble des commerces pour lesquels les frais d'utilisation des services de paiement électroniques devront être rendus gratuits pour le commerçant et pour le client. Il convient aussi d'étudier en partenariat avec des institutions publiques (Banque centrale ou Etat)

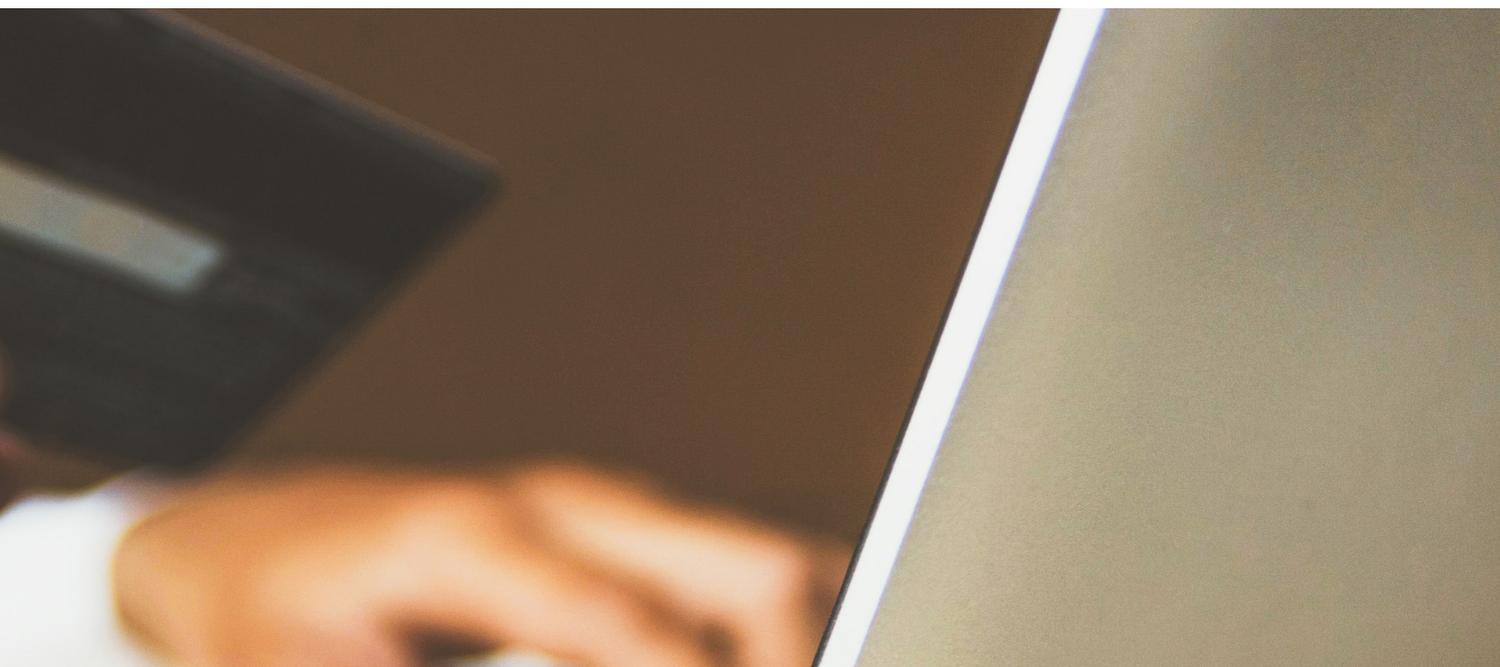
ou des organismes de développement la possibilité de subventionner pour le marchand l'acceptation des paiements numériques. Pour chaque transaction réalisée en monnaie électronique le marché reçoit un montant (faible) en plus du prix du bien.

Enfin, dans la mesure où les incitations économiques ne sont pas toujours suffisantes pour l'adoption des nouvelles technologies, il serait utile lorsque le cadre réglementaire le permet d'imposer aux marchands l'obligation d'accepter le paiement par monnaie électronique sans minimum de montant.

Aujourd'hui plus que jamais, le continent africain est contraint d'accélérer la pénétration des transactions financières dématérialisées pour à court moyen terme limiter les risques de transmission du virus, mais aussi à long terme saisir les opportunités relatives à la finance numérique. Indépendamment des différences existantes entre régions, réussir à ancrer cette nouvelle pratique numérique dépend majoritairement de la volonté des acteurs de l'écosystème à travailler de manière collaborative pour réduire les couts d'utilisation, mais aussi prendre des décisions politiques fortes.

Ces décisions faciliteront à court terme les réponses des pays au Covid-19, mais vont également permettre un développement

inclusif à plus long terme en proposant des bases de développement solides aux économies africaines et l'inclusion notamment du secteur informel.



Contacts



Aymen Mtimet

Directeur Financial Services
Deloitte Afrique Francophone
E-Mail: AMtimet@deloitte.tn
Tél: +216 71 86 11 88 / +216 29 49 94 71



Sidy Diop

Directeur Economic Advisory
Deloitte France
E-Mail: sidiop@deloitte.fr
Tél: +33 1 55 61 58 81

Deloitte.

A propos de Deloitte

Deloitte fait référence à un ou plusieurs cabinets membres de Deloitte Touche Tohmatsu Limited (« DTTL »), son réseau mondial de cabinets membres et leurs entités liées. DTTL (également appelé « Deloitte Global ») et chacun de ses cabinets membres sont des entités indépendantes et juridiquement distinctes. DTTL ne fournit pas de services à des clients. Pour en savoir plus : www.deloitte.com/about.

Deloitte est l'un des principaux cabinets mondiaux de services en audit & assurance, consulting, financial advisory, risk advisory et tax & legal. Avec 312 000 collaborateurs implantés dans 150 pays, Deloitte, depuis plus de 150 ans, a su gagner par sa qualité de service la confiance de ses clients et créer ainsi la différence. Deloitte sert 80% des entreprises du Fortune Global 500®.

En France et en Afrique Francophone, Deloitte regroupe un ensemble de compétences diversifiées pour répondre aux enjeux de ses clients, de toutes tailles et de tous secteurs. Fort des expertises de ses 6 900 associés et collaborateurs et d'une offre multidisciplinaire, Deloitte en France et en Afrique Francophone est un acteur de référence. Soucieux d'avoir un impact positif sur notre société, Deloitte a mis en place un plan d'actions ambitieux en matière de développement durable et d'engagement citoyen.

Cette communication ne contient que des informations à caractère général. Cette étude ne constitue ni un avis ni un service professionnel délivré par Deloitte Touche Tohmatsu Limited ou ses firmes membres ou entités liées (ensemble le Réseau Deloitte).

Avant toute décision ou action susceptible d'affecter vos finances ou votre activité commerciale, il vous revient de consulter un professionnel avisé. Aucune entité du réseau Deloitte ne sera tenue responsable d'un quelconque dommage de quelque nature que ce soit fondé directement ou indirectement sur cette communication.

© 2020 Deloitte Afrique SAS. Une entité du réseau Deloitte